

# MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES D'ASSURANCE



## DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

### Questions / Réponses

Question 1	Réponse 1
<p>Mégalis Bretagne : 13/04/2026 Bonjour, Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas <b>vos états de sinistralités</b> concernant les 2 lots. Pouvez-vous nous les transmettre ? En vous remerciant par avance. Bien cordialement</p>	<p>Mégalis Bretagne : 14/04/2026 <b>Les pièces ont été ajoutées au DCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- « RM_26_08_AO ajout 14_04 lot1 DAB1 sinistralité » dans le dossier technique du lot 1</li><li>- « RM_26_08_AO ajout 14_04 lot2 DAB2 sinistralité » dans le dossier technique du lot 2</li></ul>
Question 2	Réponse 2
<p>Mégalis Bretagne : 14/04/2026 Bonjour, Pouvez-vous, s'il vous plait, nous communiquer les <b>états de sinistralités</b> pour les deux lots ? Nous vous remercions pour votre retour. Cordialement.</p>	<p>Mégalis Bretagne : 14/04/2026 <b>Les pièces ont été ajoutées au DCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- « RM_26_08_AO ajout 14_04 lot1 DAB1 sinistralité » dans le dossier technique du lot 1</li><li>- « RM_26_08_AO ajout 14_04 lot2 DAB2 sinistralité » dans le dossier technique du lot 2</li></ul>
Question 3	Réponse 3
<p>Mégalis Bretagne : 14/04/2026 Bonjour. Pouvez-vous nous confirmer que les <b>Champs Libres et l'Hôtel de Rennes Métropole sont assurés sur les 2 lots</b> ? Les CP du lot 1 prévoient que sont assurés les biens mentionnés dans le parc mais nous ne trouvons pas ces adresses de risque. Cdt..</p>	<p>Mégalis Bretagne : 16/04/2026 Les Champs Libres et l'Hôtel de Rennes Métropole sont inclus tant sur le lot dommages aux biens 1 que sur le lot dommages aux biens 2. <b>2 documents corrigés remplacés au DCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• RM_26_08_AO modif 16_04 002 -liste des batiments DAB1</li><li>• RM_26_08_AO_Lot1_AE modif 16_04</li></ul>
Question 4	Réponse 4
<p>Mégalis Bretagne : 14/04/2026 Bonjour, merci de bien vouloir nous transmettre le <b>questionnaire ci-joint complété, pour les bâtiments où les panneaux photovoltaïques</b> sont d'une surface supérieure à 500m<sup>2</sup>. Cordialement.</p>	<p>Mégalis Bretagne : 16/04/2026 La question est <b>en cours de traitement</b></p> <p>Mégalis Bretagne : 16/04/2026 Les principales informations demandées dans votre questionnaire <b>sont disponibles dans le fichier</b> du DCE / lot 1 / dossier technique / éléments panneaux photovoltaïques / 093-Liste des installations photovoltaïque</p>

Question 5	Réponse 5
<p>Mégalis Bretagne : 14/04/2026  . Bonjour, concernant la STEU SAINT-ERBLON-<b>SERRES SOLAIRES</b>, pouvez vous nous indiquer son contenu. Cordialement,</p>	<p>Mégalis Bretagne : 16/04/2026  La question est <b>en cours de traitement</b></p> <p>Mégalis Bretagne : 20/04/2026  Les serres solaires sont <b>de simples serres</b> pour le séchage des boues issues du processus d'assainissement (il n'y a pas d'installation photovoltaïque)</p>
Question 6	Réponse 6
<p>Mégalis Bretagne : 14/04/2026  Bonjour, concernant <b>le lot 2</b>, dans l'acte d'engagement, il est noté 50 081m2 et dans le questionnaire 56 148 m2. <b>Quelle est la superficie réelle à assurer.</b> Cordialement,</p>	<p>Mégalis Bretagne : 16/04/2026  La superficie réelle est de <b>50 081m<sup>2</sup></b> conformément à l'information présente à l'acte d'engagement et au tableau « 002 Liste des batiments »</p>
Question 7	Réponse 7
<p>Mégalis Bretagne : 14/04/2026  Bonjour, merci de bien vouloir compléter <b>les questionnaires</b> en pièce jointe. Cordialement,</p>	<p>Mégalis Bretagne : 16/04/2026  La question est <b>en cours de traitement</b></p> <p>Mégalis Bretagne : 20/04/2026</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire STEP-RENNES : des informations sont disponibles <b>dans le rapport de synthèse au DCE / lot 1 / dossier technique / STEP Beaurade / 001-STEP-RENNES Rapport synthèse V131219</b></li> <li>- Questionnaire STEP de St Erblon : la « serre solaire » n'étant pas une installation photovoltaïque, <b>il semble inutile de compléter le questionnaire</b></li> </ul>
Question 8	Réponse 8
<p>Mégalis Bretagne : 14/04/2026  Bonjour, <b>Quelle est la superficie réelle à assurer pour le Lot 1</b> car dans l'acte d'engagement, il est noté 144 603m2, dans le questionnaire 88 185m2 et la liste des bâtiments fait 88 752m2. Cordialement,</p>	<p>Mégalis Bretagne : 16/04/2026  La superficie réelle à assurer pour le lot 1 est indiquée dans <b>les documents corrigés dans le cadre de la réponse à la question 3.</b></p>
Question 9	Réponse 9
<p>Mégalis Bretagne : 20/04/2026  Bonjour,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Afin de finaliser l'analyse assurantielle du site des <b>Champs Libres</b>, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre la convention d'occupation relative à l'Espace des Sciences ainsi que l'attestation d'assurance de l'occupant. Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir nous préciser les surfaces respectivement occupées par le café et par l'Espace des Sciences. Enfin, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer le dernier rapport de vérification des installations électriques</li> </ul>	<p>Mégalis Bretagne : 20/04/2026  La question est <b>en cours de traitement</b></p>

(Q18).

- Concernant l'**Hôtel communautaire**, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre le dernier rapport de vérification des installations électriques (Q18).
- S'agissant de la **STEP de Betton**, nous souhaiterions obtenir une confirmation quant à l'état de fonctionnement des panneaux photovoltaïques implantés sur le site. Dans l'hypothèse où ceux-ci ne seraient pas en service, nous vous remercions de bien vouloir préciser leur état actuel, ainsi que, le cas échéant, l'existence d'un projet de remise en service ou de dépose.
- Enfin, pour la **STEP de Betton et la STEP de Beaurade**, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre le dernier rapport de contrôle des installations électriques (Q18) ainsi que le dernier rapport de thermographie infrarouge (Q19).

Nous vous remercions par avance pour la transmission de ces éléments, nécessaires à la poursuite de l'instruction des dossiers.  
Cordialement.